



Indo-Pacifique et routes de la soie : les nouvelles stratégies mondiales

Colloque sous l'égide de la
Maison des Sciences de l'Homme du Pacifique
(USR 2003 CNRS/UPF)

En 2015 et 2016, nos travaux (voir CNRS éditions¹) avaient mis en lumière que le monde océanien qui pouvait paraître à l'écart des grands enjeux du monde était l'objet des convoitises les plus inattendues. Ces convoitises ne font que révéler de nouvelles stratégies des grandes puissances, d'un côté dans ce qu'il semble convenu d'appeler maintenant l'axe Indo-Pacifique qui concernerait essentiellement l'Inde, le Japon, l'Australie, les États-Unis (le président Trump parle d'un « Indo-Pacifique libre et ouvert ») et la France et d'un autre côté les nouvelles routes de la soie envisagées par la Chine.

S'agirait-il d'un affrontement entre deux conceptions du monde ? Pas forcément. Le Président Trump, par exemple, entend poursuivre le dialogue avec l'Inde et l'Australie, non contre la Chine directement dit-il, mais afin de « *préserver un développement qui repose sur des règles* », « *les équilibres de la région* », et éviter « *l'hégémonie* » d'une seule puissance sur la région dont on devine bien de quel État il pourrait s'agir.

Quant à la France, elle est d'autant plus concernée qu'elle se veut, grâce aux collectivités d'Océanie, une puissance du Pacifique. À cet effet, le Président Macron confirma dans son discours du 5 mai 2018 à Nouméa : « *La France est une grande puissance de l'indopacifique, elle est une grande puissance de l'indopacifique à travers tous ces territoires, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, la Polynésie française mais aussi Mayotte et la Réunion et les terres australes et antarctiques françaises* ». Quelques jours plus tôt, le Président affirmait que l'axe Paris–New Delhi–Canberra est possible parce que « *dans cet espace indo-pacifique, c'est 1,6 million de Français, ce sont 8 000 militaires et c'est 80% de notre zone économique exclusive* ».

¹ Sémir Al Wardi, Jean-Marc Regnault, Jean-François Sabouret (dir.), *L'Océanie convoitée. Histoire, géopolitique et sociétés*, Paris, CNRS éditions, 2017, 636 p.

Cet axe intéresse tous les domaines qui vont du réchauffement climatique à la cyber sécurité en passant par des stratégies diplomatiques et militaires. Emmanuel Macron déclara, le 2 mai 2018, en Australie : « *Nous avons la même préoccupation sur les risques et les menaces qui traversent la région indo-pacifique : les rivalités entre puissances, les tensions identitaires, les trafics de toutes sortes qui prospèrent sur le manque de développement lié en très grande partie au dérèglement climatique* ». Il ajouta : « *Notre priorité partagée c'est de construire cet axe indo-pacifique fort pour garantir à la fois nos intérêts économiques et de sécurité* ».

Commentant le résultat du référendum d'autodétermination en NC, il recommanda « *d'inscrire la Nouvelle-Calédonie dans la République et dans le destin océanique et indo-pacifique qui est le sien* » (depuis l'Élysée, 4 novembre 2018).

Dès lors, ce colloque devrait répondre aux questions suivantes : Quelle est l'aire géographique de l'Indo-Pacifique ? Quels sont les objectifs de cet axe ? Quelles sont les puissances concernées qui approuvent ou contrarient l'axe ? Par exemple, comment se situent la Russie, le Canada, les pays d'Amérique latine, l'Indonésie et diverses puissances du Sud-Est asiatique ? Est-ce une contre-stratégie pour répondre à la politique internationale chinoise dans le Pacifique et l'Océan Indien ? Est-ce une nouvelle tentative de promouvoir des relations internationales fondées sur des règles (mais lesquelles ?) ou une stratégie de *containment* de la Chine ? Quel sera le rôle des collectivités françaises d'Océanie et de l'Océan Indien dans cet axe ? Cette dernière question sera spécialement étudiée en raison du lieu où se déroulera le colloque dans un contexte où la Nouvelle-Calédonie semble avoir tendance à s'émanciper de la France malgré un attachement majoritaire à la République et où la Polynésie française souhaiterait obtenir de cette dernière de plus en plus de compétences. De plus, toujours pour marquer l'implantation géographique du colloque, dans la lignée du colloque de Nouméa que nous avons également organisé sur le destin des collectivités politiques d'Océanie², nous souhaitons élargir cette problématique à l'ensemble du Pacifique en tentant de montrer la communauté de destin qui concerne les États et les Territoires du vaste océan.

Il s'agit d'une étude diplomatique, géopolitique et géostratégique mettant aussi en perspective ce que les changements climatiques et les échanges commerciaux peuvent induire comme conséquences dans les relations internationales, qui englobent toutes les puissances de ce monde (Chine, États-Unis, France, Australie, Royaume-Uni *post Brexit*, Inde, Nouvelle-Zélande, Union européenne...) mais qui permet aux petits États et territoires insulaires, des Comores à Pitcairn de tirer profit, ou de subir, leurs rivalités.

Au-delà de la puissance objective de certains États, nous tenterons de discerner les images d'eux-mêmes qu'ils tentent de se donner et d'évaluer leur réceptivité par les puissances secondaires, voire marginales.

² Jean-Yves Faberon et Viviane Fayaud, Jean-Marc Regnault, *Destins des collectivités politiques d'Océanie*, 2 vol., Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 2011.

Indications pratiques :

Appel à communication (en français ou anglais) pour un colloque qui se tiendra à Papeete les 5, 6 et 7 novembre 2019.

Les propositions, qui devraient arriver avant fin mars 2019, comporteront un titre et dix lignes de présentation maximum.

Elles seront envoyées conjointement aux deux organisateurs :

Dr Sémir Al Wardi >>> semiralwardi01@gmail.com

Dr Jean-Marc Regnault >>> regnaultjm@yahoo.fr

Les réponses devront inclure les possibilités de financement (partielles ou totales) des laboratoires ou institutions des participants.

Le Comité scientifique du colloque procédera à la sélection des communications.

Les participants s'engagent à fournir un texte écrit (selon les modalités qui seront précisées ultérieurement) avant le 15 décembre 2019 en vue d'une publication rapide des actes.

Une soirée spéciale clôturera la rencontre.